

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2023 À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le lundi 03 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGRANGE Louis, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal:

Présents : MM. ALEXANDRE Éric, CAMBIER Yohan, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, PECQUET Alexandre, PIGNÉ Tony, RIBEIRO José.

Absents excusés : Mme. DECAMBRON Béatrice donne procuration à M. LAGRANGE Louis ;
M. CASTEL Mathieu donne procuration à M. CAMBIER Yohan;

Absents : MM. AUDEGOND Arnaud, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Etienne, YAHIAOUI Faouzi, GAMBIER Gaëtan.

Secrétaire de séance désigné : M. PECQUET Alexandre

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le Maire demande à rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du vendredi 31 mars 2023.

Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 31 MARS 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du vendredi 31 mars 2023 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1 Budget Principal

1.1 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL (11-2023)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ALEXANDRE Éric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur LAGRANGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 358 272.90 €

Recettes : 531 168.56 €

Investissement :

Dépenses : 189 313.87 €

Recettes : 532 043.89 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 206 077.43 €

Recettes : 112 678.95 €

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5 - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
194 650.15 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
350 176.89 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.
approuve le compte de gestion du budget principal de la commune de BREILLY.
Adopté à l'unanimité.

1.2 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL (12-2023)

Après avoir entendu le compte administratif 2022
Statuant sur l'affectation du résultat 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Versement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Reste à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Intégration budgets clos	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.	7446,87 €	0 €	342 730,02 €	206 077,43 € ----- 112 678,95 €	93 398,48 €		256 778,41 €
FONCT.	257 003,53 €	235 249,04 €	172 895,66 €				194 650,15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ	194 650,15 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	194 650,15 €
Total affecté au c/1068 :	- €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31 /12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	350 176,89 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	194 650,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

1.3 VOTE DES TAXES (13-2023)

Monsieur le maire présente l'état 1259 ;
le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux,

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,49 %
- Taxe d'habitation : 19,50 %

Et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

1.4 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (14-2023)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2023.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2023.

Article	Association	Montant
6574	ACPG-CATM	150,00 €
6574	SOUVENIR Français	50,00 €
6574	AAFFAM	50,00 €
6574	AMD FLIXECOURT	100,00 €

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

1.5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF (15-2023)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitive établi après avis de la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 648 661.15 € en section de fonctionnement, et s'établit en section d'investissement à hauteur de 718 134.62 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	341 272,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 500,00
65	Autres charges de gestion courante	121 835,00
Total des dépenses de gestion courante		639 607,28
66	Charges financières	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		645 807,28
042	Opérations ordre transfert entre section	2 853,87
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 853,87
TOTAL		648 661,15

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	648 661,15
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
013	Atténuation de charges	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes divers	5 300,00
73	Impôts et taxes	257 441,00
74	Dotations et participations	161 270,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		454 011,00
TOTAL		454 011,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	194 650,15
---	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	648 661,15
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
21	Immobilisations corporelles	206 077,43	340 111,40	546 188,83
Total des dépenses d'équipement		206 077,43	340 111,40	546 188,83
16	Emprunts et dettes assimilées		20 773,86	20 773,86
Total des dépenses financières			20 773,86	20 773,86
041	Opérations ordre transfert entre section		151 171,93	151 171,93
Total des dépenses d'ordre d'investissement			151 171,93	151 171,93
TOTAL		206 077,43	512 057,19	718 134,62

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

718 134,62

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
013	Subventions d'équipement	112 678,95	96 263,54	208 942,49
Total des recettes d'équipement		112 678,95	96 263,54	208 942,49
10	Dotations, fonds divers		5 004,44	5 004,44
Total des recettes financières			5 004,44	5 004,44
Total des recettes réelles d'investissement			101 267,98	213 946,93
40/41/28	Opérations d'ordre transfert entre section		154 010,80	154 010,80
Total des recettes d'ordre d'investissement			154 010,80	154 010,80

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

350 176,89

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

718 134,62

Par ailleurs, avec la nomenclature M57 il n'y a plus de dépenses imprévues il est donc proposé d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. **(16-2023)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le budget primitif de l'exercice 2023.

Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits.

2 BUDGET ASSAINISSEMENT

2.1 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, LE COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT. (17-2023)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ALEXANDRE Éric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur LAGRANGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 16 511,56 €

Recettes : 104 030,74 €

Investissement :

Dépenses : 79 237,93 €

Recettes : 178 530,24 €

Pas de reste à réaliser

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5 - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

77 997,26 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
121 509,39 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
77 997,26 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

approuve le compte de gestion du budget assainissement de la commune de BREILLY.

Adopté à l'unanimité.

2.2 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT (18-2023)

Après avoir entendu le compte administratif 2022

Statuant sur l'affectation du résultat 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Versement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Reste à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Intégration budgets clos	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.	-177 289,57 €	0 €	99 292,31 €	-----			-77 997,26 €
FONCT.	289 277,04 €	177 289,57 €	87 519,18 €				199 506,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ	199 506,65 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	77 997,26 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	121 509,39 €
Total affecté au c/1068 :	77 997,26 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31 /12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-77 997,26 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	121 509,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

2.3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – ASSAINISSEMENT (19-2023)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitive établi après avis de la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 220 803.03 € en section de fonctionnement, et s'établit en section d'investissement à hauteur de 157 975.14 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	110 000,00
Total des dépenses de gestion des services		110 000,00
022	Dépenses imprévues	9 673,79
66	Charges financières	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 151,36
Total des dépenses réelles de fonctionnement		140 825,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 326,85
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 326,85
TOTAL		162 152,00

023	Virement à la section d'investissement	58 651,03
------------	--	-----------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	220 803,03
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits, services, domaine et ventes divers	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	212,96
Total des recettes de gestion courante		50 212,96
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 080,68
Total des dépenses d'ordre d'investissement		49 080,68
TOTAL		99 293,64

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	121 509,39
---	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	220 803,03
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
16	Emprunts et dettes assimilées		30 897,20	30 897,20
Total des dépenses financières			30 897,20	30 897,20
040	Opérations ordre transfert entre section		49 080,68	49 080,68
Total des dépenses d'ordre d'investissement			49 080,68	49 080,68
TOTAL			79 977,88	79 977,88

D001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ

77 997,26

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

157 975,14

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
28	Opérations d'ordre transfert entre section		21 326,85	21 326,85
021	Virement de la section fonctionnement		58 651,03	58 651,03
Total des recettes d'ordre d'investissement			79 977,88	79 977,88

1068

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ

77 997,26

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

157 975,14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget assainissement.

3. QUESTIONS, INFORMATIONS DIVERSES

- Les flyers concernant le marché dominical ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitations de Breilly, de la pub est également faite à la Boulangerie Marcourt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, Louis LAGRANGE lève la séance à 22 h 00.

LAGRANGE Louis
Le Maire



ALEXANDRE Éric
Le Premier Adjoint



PECQUET Alexandre
Le Secrétaire

